



Notice d'emploi N° 7117 / 2020

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Acaricide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	10.7 % etoxazole (110 g/l)
Nom UICPA:	(RS)-5-tert-butyl-2-(2-(2,6-difluorophenyl)-4,5-dihydro-1,3-oxazol-4-yl)phenetole

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Bornéo

Numéro d'homologation fédéral: F-5403	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 9800484	Titulaire de l'autorisation étranger: PHYLAGRO France,France

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
fraise	acariens tétranyques	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Jours Application: au début de l'attaque.	1, 2
Arboriculture			
poirier, pommier	acariens tétranyques	Concentration: 0.03 % Dosage: 0.48 l/ha Application: avant la floraison et après la floraison jusqu'au 30 juin.	2, 3, 4
Viticulture			
vigne	acariose de la vigne, érinose de la vigne	Concentration: 0.063 % Dosage: 0.5 l/ha Application: Stade BBCH 11-51 (E-F).	2, 5, 6
Culture maraîchère			
aubergine, tomate	acariens tétranyques	Concentration: 0.05 % Délai d'attente: 3 Jours	2, 5

Culture ornementale

arbres et arbustes (hors forêt), acariens tétranyques
cultures florales et plantes
vertes, rosier

Concentration: 0.05 %
Dosage: 0.5 l/ha
Application: au début de l'attaque.

2, 5

Charges générales / agronomiques:

- 1 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 2 1 traitement par parcelle et par année au maximum.
- 3 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
- 4 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 5 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
- 6 Le dosage mentionné se réfère au stade 15-51 (F) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.